



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Papeete, le 15 juillet 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

178,94 milliards de F CFP dépensés par l'Etat en Polynésie française en 2010

Les dépenses de l'Etat se décomposent en trois catégories : les interventions budgétaires directes de l'Etat et des établissements publics nationaux, la défiscalisation et le reversement des frais médicaux.

En 2010, les dépenses budgétaires directes de l'Etat et des établissements publics nationaux se sont établies à 178,94 milliards de F CFP soit une augmentation de 1,92 % par rapport à 2009.

Les dépenses directes de l'Etat répondent aux priorités suivantes :

➤ **L'avenir de la jeunesse polynésienne**

Ainsi, avec **66,34 milliards de F CFP (37,08 % du montant total des dépenses réalisées)**, l'éducation, l'enseignement supérieur, la formation, la recherche et la culture représentent la première dépense de l'Etat en Polynésie française.

➤ **La Justice, la défense et la sécurité des Polynésiens**

33,33 milliards de F CFP (18,63 %) ont été consacrés à l'exercice de ces missions régaliennes.

➤ **Le développement économique de la Polynésie française**

30,24 milliards de F CFP (16,90 %) ont accompagné le développement économique de la Polynésie française. Ces dépenses proviennent pour l'essentiel de la convention pour le renforcement de l'autonomie économique de la Polynésie française, incluant la dotation globale de développement économique (DGDE) et l'ex-fonds pour la reconversion économique de la Polynésie française (FREPF).

➤ **Le fonctionnement et le développement des communes**

9,87 milliards de F CFP (5,52 %) ont contribué au financement des communes avec principalement la dotation globale de fonctionnement (DGF), le fonds intercommunal de péréquation (FIP) et l'équipement des communes.

➤ **La cohésion sociale et la santé**

Avec **3,12 milliards de F CFP (1,74 %)**, les dépenses de cohésion sociale et de santé ont soutenu les actions de solidarité et le secteur de la santé, mais également le financement du service militaire adapté, les chantiers de développement local, la dotation de continuité territoriale, les bourses et le passeport mobilité.

- **36,03 milliards de F CFP (20,14 %)** concernent notamment le versement des pensions civiles et militaires (28,47 milliards de F CFP) le fonctionnement des services du Haut-Commissariat, des douanes, de la trésorerie générale et de Météo France.

Dans le cadre du **dispositif de défiscalisation nationale**, le montant des investissements agréés en 2009 par le bureau des agréments de la Direction générale des finances publiques s'élève à 11,7 milliards de F CFP.

En 2010, les services du Haut-Commissariat de la République en Polynésie française ont instruit 44 dossiers relatifs à des projets d'investissement totalisant 26,4 milliards de F CFP. Les principaux secteurs d'activité concernés sont les énergies, les télécommunications, la construction de logements, le tourisme nautique et l'hôtellerie.

Enfin le **dispositif de reversement des frais d'assurance maladie par la caisse nationale de sécurité sociale à la caisse de prévoyance sociale de Polynésie française**, mis en place depuis le 1^{er} janvier 1995, a permis de rembourser 4,29 milliards de FCFP de frais médicaux.